

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 9 avril 2018

Mme de Neufchâteau
Nombre effectif
Legal..... 29
En exercice..... 29
Présents..... 22
Votants..... 27

Etaient présents : S.LECLERC Maire, M. ROL , P. BERARD, A. OSNOWYCZ, JJ.DACUNHA, C. DAMIANI, JM.ROCHE, J. LEFEBRE, MA.HARMAND, M. CHAVAL, P. GRIMM, MF.VALENTIN, N.LEONARDI, G. PISANO, J.SIMONIN, A. MARQUES, B. DEMAY, S. DAUTREY, C. COLLADO-BOGARD, D. MONTESINOS, S. CIPRESSO, S. FARNOCCHIA
Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pouvoirs : R.MARTIN donne pouvoir à M. LECLERC,
D.CARRE-CAPDEVILLE à JJ DACUNHA, D. LEMAIRE à JM. ROCHE
M.MOUTON à S.DAUTREY, D. DEMANGEON à S. FARNOCCHIA
Conformément à l'article 2122-20 DU Code Général des Collectivités Territoriales ;

Absents : G.PACINI-MAILLARD, A. LEBERT

Mme Claudine DAMIANI a été élue Secrétaire assistée de D. MONTESINOS.

Le compte-rendu de la séance du 27 février 2018 a été approuvé sans observation.

N°1

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2018

BUDGETS ANNEXES 2018

M. le Maire rappelle d'une part, que les crédits ouverts en dépenses ont un caractère limitatif par rapport aux crédits ouverts en recettes qui revêtent un caractère évaluatif.

D'autre part, il est rappelé que le Conseil Municipal a la possibilité de voter le budget selon les règles suivantes :

- En section de fonctionnement : vote au niveau de l'article ou du chapitre, étant précisé en outre que l'instruction budgétaire et comptable a introduit également une possibilité de vote au niveau des chapitres globalisés (011, 012, 014, 656, 66, 67) pour les dépenses, à l'exception des subventions octroyées aux associations qui font l'objet d'un vote individualisé.
- En section d'investissement : vote au niveau de l'article ou du chapitre, étant indiqué que l'instruction M14 donne la possibilité de voter également par opération

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 avril 2018 .

A l'unanimité – 2 abstentions – (S. CIPRESSO, D. MONTESINOS) ;

ADOpte le Budget Général 2018;

; A l'unanimité - 2 abstentions (S. CIPRESSO, D. MONTESINOS)

ADOpte les budgets annexes de l'exercice 2018 visés ci-dessous :

« IMMEUBLES DE RAPPORT »

« BOIS ET FORETS »

« TRANSPORTS URBAINS »

« LOTISSEMENT LE STAND »

« LOTISSEMENT CHAMP BON JACQUES »

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de NEUFCHATEAU

Numéro SIRET : 21880321100018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE NEUFCHATEAU

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	2 031 920,00		2 073 203,00	2 073 203,00	2 073 203,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 360 810,00		3 472 980,00	3 472 980,00	3 472 980,00
014	Atténuations de produits	62 105,00		62 105,00	62 105,00	62 105,00
65	Autres charges de gestion courante	829 096,30		1 081 752,00	1 081 752,00	1 081 752,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	6 283 931,30		6 690 040,00	6 690 040,00	6 690 040,00
66	Charges financières	142 000,00		134 850,00	134 850,00	134 850,00
67	Charges exceptionnelles	28 450,00		19 250,00	19 250,00	19 250,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 454 381,30		6 844 140,00	6 844 140,00	6 844 140,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	298 470,01		38 323,00	38 323,00	38 323,00
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	276 118,00		273 412,00	273 412,00	273 412,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	574 588,01		311 735,00	311 735,00	311 735,00
	TOTAL	7 028 969,31		7 155 875,00	7 155 875,00	7 155 875,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 155 875,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	101 900,00		29 900,00	29 900,00	29 900,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	247 700,00		406 100,00	406 100,00	406 100,00
73	Impôts et taxes	4 461 720,00		4 522 525,00	4 522 525,00	4 522 525,00
74	Dotations et participations	2 021 260,00		2 089 996,00	2 089 996,00	2 089 996,00
75	Autres produits de gestion courante	159 529,31		72 834,00	72 834,00	72 834,00
	Total des recettes de gestion courante	6 992 109,31		7 121 355,00	7 121 355,00	7 121 355,00
76	Produits financiers	16 360,00		14 020,00	14 020,00	14 020,00
77	Produits exceptionnels	20 500,00		20 500,00	20 500,00	20 500,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	7 028 969,31		7 155 875,00	7 155 875,00	7 155 875,00
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>					
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			7 155 875,00	7 155 875,00	7 155 875,00
	TOTAL	7 028 969,31		7 155 875,00	7 155 875,00	7 155 875,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

7 155 875,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	311 735,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 073 203,00		2 073 203,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 472 980,00		3 472 980,00
014	Atténuations de produits	62 105,00		62 105,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	1 081 752,00		1 081 752,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	134 850,00		134 850,00
67	Charges exceptionnelles	19 250,00		19 250,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		273 412,00	273 412,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		38 323,00	38 323,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	6 844 140,00	311 735,00	7 155 875,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 155 875,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	442 550,00		442 550,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	2 955 600,04		2 955 600,04
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	130 600,00		130 600,00
204	Subventions d'équipement versées	40 000,00		40 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 722 829,82		1 722 829,82
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	5 291 579,86		5 291 579,86

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	164 267,58
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 455 847,44
---	---------------------

REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET ANNEXE - IMMEUBLES DE RAPPORT

Numéro SIRET : 21880321100133

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE NEUFCHATEAU

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	47 400,00		46 100,00	46 100,00	46 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	47 400,00		46 100,00	46 100,00	46 100,00
66	Charges financières	11 000,00		11 700,00	11 700,00	11 700,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00				
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	60 400,00		57 800,00	57 800,00	57 800,00
023	Virement à la section d'investissement	92 365,31		61 694,80	61 694,80	61 694,80
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 015,00		15 777,00	15 777,00	15 777,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	99 380,31		77 471,80	77 471,80	77 471,80
	TOTAL	159 780,31		135 271,80	135 271,80	135 271,80

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

135 271,80

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	106 300,00		102 410,00	102 410,00	102 410,00
	Total des recettes de gestion courante	106 300,00		102 410,00	102 410,00	102 410,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	106 300,00		102 410,00	102 410,00	102 410,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	106 300,00		102 410,00	102 410,00	102 410,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

32 861,80

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

135 271,80

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	77 471,80
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	46 100,00		46 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	11 700,00		11 700,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions		15 777,00	15 777,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		61 694,80	61 694,80
	Dépenses de fonctionnement - Total	57 800,00	77 471,80	135 271,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	135 271,80
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	84 200,00		84 200,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	340 895,00		340 895,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	425 095,00		425 095,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	58 626,79
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	483 721,79
---	-------------------

REPUBLIQUE FRANCAISE

Budget Annexe Bois et Forêts

Numéro SIRET : 21880321100125

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE NEUFCHATEAU

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	47 165,00		36 800,00	36 800,00	36 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	47 179,13		36 774,13	36 774,13	36 774,13
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	94 344,13		73 574,13	73 574,13	73 574,13
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	100,00		100,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	94 444,13		73 674,13	73 674,13	73 674,13
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	94 444,13		73 674,13	73 674,13	73 674,13 +

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

73 674,13

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	73 720,00		52 950,00	52 950,00	52 950,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	73 720,00		52 950,00	52 950,00	52 950,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	73 720,00		52 950,00	52 950,00	52 950,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	73 720,00		52 950,00	52 950,00	52 950,00 +

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

20 724,13

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

73 674,13

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
--	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	36 800,00		36 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	36 774,13		36 774,13
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	100,00		100,00
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	73 674,13		73 674,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	73 674,13
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	14 380,82		14 380,82
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépensés d'investissement - Total	14 380,82		14 380,82

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 380,82
---	------------------

REPUBLIQUE FRANCAISE

21880321100166

BUDGET ANNEXE - TRANSPORTS URBAINS

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE NEUFCHATEAU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M43

BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	71 634,29
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	908,75
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	71 634,29
		71 634,29

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 634,29
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	13 419,30
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 053,59
		17 053,59
	TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET	71 634,29
		88 687,88

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison, affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
4581	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL					

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotation, fonds divers et réserves					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
4582	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	virement de la section d'exploitation					
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections			3 634,29	3 634,29	3 634,29
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement			3 634,29	3 634,29	3 634,29
	TOTAL			3 634,29	3 634,29	3 634,29

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

17 053,59

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

3 634,29

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	6 500,00		6 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation	64 225,54		64 225,54
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation- Total	70 725,54		70 725,54

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	908,75
---	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	71 634,29
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		2 758,29	2 758,29
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		876,00	876,00
4582	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation			
	Recettes d'investissement - Total		3 634,29	3 634,29

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	13 419,30
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 053,59
---	------------------

REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DU STAND

Numéro SIRET : 21880321100190

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			1,50	1,50	1,50
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			1,50	1,50	1,50
	Total des dépenses de gestion courante					
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues			1,50	1,50	1,50
	Total des dépenses réelles de fonctionnement					
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	315 180,04		278 440,54	278 440,54	278 440,54
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	315 180,04		278 440,54	278 440,54	278 440,54
	TOTAL	315 180,04		278 442,04	278 442,04	278 442,04

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 527,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	287 969,04
--	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	233 449,99		206 237,49	206 237,49	206 237,49
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	81 730,05		81 731,55	81 731,55	81 731,55
	Total des recettes de gestion courante	315 180,04		287 969,04	287 969,04	287 969,04
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	315 180,04		287 969,04	287 969,04	287 969,04
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	315 180,04		287 969,04	287 969,04	287 969,04

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	287 969,04
--	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	278 440,54
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	1,50		1,50
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		278 440,54	278 440,54
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	1,50	278 440,54	278 442,04

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 527,00
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	287 969,04
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	276 320,49
--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	276 320,49
---	------------

REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT CHAMP BON JACQUES

Numéro SIRET : 21880321100232

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M.14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	608 150,00		85 100,00	85 100,00	85 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			10,00	10,00	10,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	608 150,00		85 110,00	85 110,00	85 110,00
66	Charges financières	4 000,00		700,00	700,00	700,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	612 150,00		85 810,00	85 810,00	85 810,00
023	Virement à la section d'investissement			510 422,64	510 422,64	510 422,64
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			700,00	700,00	700,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.			511 122,64	511 122,64	511 122,64
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			511 122,64	511 122,64	511 122,64
	TOTAL	612 150,00		596 932,64	596 932,64	596 932,64

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	596 932,64
--	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	612 150,00		359 680,00	359 680,00	359 680,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations			29 300,00	29 300,00	29 300,00
75	Autres produits de gestion courante			207 252,64	207 252,64	207 252,64
	Total des recettes de gestion courante	612 150,00		596 232,64	596 232,64	596 232,64
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	612 150,00		596 232,64	596 232,64	596 232,64
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			700,00	700,00	700,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.			700,00	700,00	700,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			700,00	700,00	700,00
	TOTAL	612 150,00		596 932,64	596 932,64	596 932,64

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	596 932,64
--	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	510 422,64
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	85 100,00		85 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		700,00	700,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	700,00		700,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		510 422,64	510 422,64
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses de fonctionnement - Total	85 810,00	511 122,64	596 932,64

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	596 932,64
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	259 422,64
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	259 422,64
--	------------

Steve CIPRESSO intervient et constate que les dotations augmentent. Il s'étonne d'un nouvel emprunt de 2 millions d'euros, puisque le budget du cinéma était prévu dans sa totalité et qu'il n'y a d'autres gros projets d'envergure. Il rappelle qu'il faut rester vigilant.

M. le Maire : il s'agit d'une politique d'investissements assez offensive qui passe, non seulement par l'aménagement des abords du cinéma, qui est le plus gros investissement réalisé en centre-ville par une collectivité dans les Vosges, mais également par les édifices religieux (églises Saint-Christophe et Saint-Nicolas) et d'autres projets sur le patrimoine routier et sur le patrimoine bâti qui ont souffert de sous-investissements. Il rappelle également que le CPE (Contrat de Performance Énergétique) va engendrer des économies de fonctionnement. L'endettement restera mesuré et on aura les capacités de rembourser. L'épargne nette est négative.

N°2

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS – EXERCICE 2017

BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif et dans l'attente du compte de gestion de M. le Trésorier. Le résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice avec reprise des résultats antérieurs et le solde des restes à réaliser.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement
- Soit au financement de la section de fonctionnement

pour les budgets suivants :

Budget Général

Budget « bois et forêts »

Budget « immeubles de rapport »

Budget « SUTP » - Transports urbains

Lotissement du Stand

Lotissement Champ Bon Jacques

Avec reprise au budget primitif.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de M. le Maire,

A l'unanimité,

ACCEPTE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du **Budget Général** selon le tableau visé ci-dessous :

BUDGET GENERAL - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017	
Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	768 195.18 €
Résultat antérieur reporté	--
Résultat à affecter	768 195.18€
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	405.922.93 €
Résultat reporté	- 570 190.51 €
Résultat section investissement 001	- 164 267.58 €
Solde des restes à réaliser	- 1 796 407.29 €
Résultat de la section d'investis. avec RAR	- 1.960 674.87 €
Affectation section investissement 1068	768 195.18 €
Report de l'excédent de fonctionnement 002	--

A l'unanimité,

ACCEPTTE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du budget annexe
« **IMMEUBLES DE RAPPORT**, selon le tableau visé ci-dessous :

BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT » - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017	
Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	62 403.28 €
Résultat antérieur reporté	53 480.31 €
Résultat à affecter	115 883.59 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 73 058,90 €
Résultat antérieur reporté	14 432.11€
Résultat section investissement 001	- 58 626.79 €
Solde des restes à réaliser	- 24 395.00 €
Résultat section investissement avec RAR	- 83 021.79 €
Affectation sect. Investisst 1068 Report de l'excédent de fonctionnt 002	83 021.79 € 32 861.80 €

A l'unanimité,

ACCEPTTE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du budget annexe
« **SUTP** » selon le tableau visé ci-dessous :

BUDGET ANNEXE « SUTP » - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017	
Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- €
Résultat antérieur reporté	908.75 €
Résultat à affecter	908.75 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	€
Résultat antérieur reporté	13 419.30 €
Résultat section investissement 001	13 419.30 €
Affectation section investissement 1068 Report de l'excédent de fonctionnement 002	908.75 €

A l'unanimité,

ACCEPTTE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du budget annexe
« **BOIS ET FORETS** » selon le tableau visé ci-dessous :

BUDGET ANNEXE « BOIS ET FORETS » - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017	
Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- €
Résultat antérieur reporté	20 724.13 €
Résultat à affecter	20 724.13 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 6 589.96 €
Résultat antérieur reporté	79 853.82 €
Résultat section investissement 001	73 263.86 €
Solde des restes à réaliser	- 2 980.82 €
Résultat section invest. Avec RAR	70 283.04 €
Affectation section investissement 1068 Reporte de l'excédent de fonctionnement 002	20 724.13 €

A l'unanimité,

ACCEPTTE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe
« **LOTISSEMENT DU STAND** » selon le tableau visé ci-dessous :

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU STAND » REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017	
Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 9 527,00
Résultat antérieur reporté	--
Résultat à affecter	- 9 527.00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	37 267.20 €
Résultat antérieur reporté	- 313 587.69 €
Résultat section investissement 001	- 276 320.49 €
Affectation section investissement 1068 Report de l'excédent de fonctionnement 002	- € 9 527.00

A l'unanimité,

ACCEPTTE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du budget annexe
« **LOTISSEMENT CHAMP BON JACQUES** » selon le tableau visé ci-dessous :

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHAMP BON JACQUES » REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017	
Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	---
Résultat antérieur reporté	---
Résultat à affecter	---
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 259 422.64 €
Résultat antérieur reporté	--
Résultat section investisst . 001	- 259 422.64€
Résultat section investissement 001	
Affectation section investissement 1068 Report de l'excédent de fonctionnement 002	- € -

N°3

FISCALITE – FIXATION DES TAUX 2018

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux pour l'année 2018 selon le dispositif visé ci-dessous :

- | | |
|----------------------------|-------|
| • TAXE D'HABITATION | 25.56 |
| • TAXE FONCIERE (BATI) | 22.21 |
| • TAXE FONCIERE (NON BATI) | 38.65 |

DIT que le produit attendu est de 3 746 395 euros .

N°4

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ASSOCIATION DES USAGERS DU CENTRE SOCIAL – EXERCICE 2018

CONVENTION FINANCIERE

M. le Maire informe que le Budget Primitif a réservé une enveloppe de 117 000 euros destinée à financer les activités du Centre Social incluses dans le Contrat Enfance Jeunesse.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

ALLOUE une subvention d'un montant de 117 000 euros à l'Association des usagers du Centre Social pour mener à bien les activités du Centre Social incluses dans le Contrat Enfance Jeunesse.

AUTORISE le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Ville et l'Association des Usagers du Centre Social.

N°5

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT MCL – EXERCICE 2018

CONVENTION FINANCIERE

M. le Maire informe que le Budget Primitif a réservé une enveloppe de 52 000 euros destinée à financer les activités diverses, socio-éducatives et culturelles variées : pratiques, intellectuelles, artistiques, sportives de la MCL (Maison de la Culture et des Loisirs) de NEUFCHATEAU.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 52 000 euros à la MCL, somme destinée au financement des diverses activités proposées par la MCL à la population et au financement relatif à l'embauche d'un coordinateur.

AUTORISE le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Ville et la MCL .

N°6

SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET « SUTP »

EXERCICE 2018

M. le Maire informe que le Budget Primitif 2018 réserve une enveloppe de 64 225.54 euros pour le budget annexe « SUTP ».

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

DIT qu'une subvention d'équilibre d'un montant de 64 225.54 euros est réservée pour le budget annexe « SUTP » pour l'exercice 2018 ;

N°7

SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET « CCAS » - EXERCICE 2018

M. le Maire informe que réglementairement, le CCAS ne peut pas reverser un excédent de fonctionnement sur le Budget de la Ville.

En effet, le Trésorier de la Commune rappelle que l'article L. 123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que les CCAS sont des établissements publics communaux, et n'ont donc, de ce fait, pas vocation à reverser d'éventuels excédents de fonctionnement à leur commune de rattachement. De ce fait, le budget Primitif 2018 a réservé une enveloppe de 44 503.15 euros pour le budget du CCAS.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

DIT qu'une subvention d'équilibre d'un montant de 44 503.15 euros est réservée pour le budget CCAS pour l'exercice 2018 ;

N°8

ALLOCATIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

EXERCICE 2018

M. le Maire informe que l'enveloppe à répartir par chacune des Commissions d'un montant de 130 495 euros se décompose ainsi :

• SPORTS.....	54 200 €
• CULTURE.....	34 610 €
• AFFAIRES SOCIALES.....	14 900 €
• AFFAIRES SCOLAIRES.....	6 235 €
• ENVIRONNEMENT.....	2 900 €
• FINANCES.....	650 €
• CNAS.....	17 000 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des différentes commissions ;

A l'unanimité,

ATTRIBUE, selon les tableaux ci-annexés, les subventions aux associations et œuvres néocastriennes pour l'année 2018 :

Steve CIPRESSO intervient et relève 2 postes :

- ❖ *« L'Harmonie » qui demandait 10 000 euros et qui a eu 5 000 euros.
Pourquoi souhaitait-elle 5 000 euros de plus que l'an passé ? .
Réponse de M.le Maire : cette demande comprenait 2 volets : 5 000 euros pour
Le fonctionnement et 5 000 euros pour accueillir un orchestre de mandolines de
Monaco.*
- ❖ *L'ANPA : pourquoi l'Association sollicitait-elle 1 500 euros et a eu 500 euros
Réponse de M. le Maire : l'Association ne pourra pas continuer son activité suite à l'arrêt des
contrats aidés. La municipalité va aider l'association à cesser sereinement.*

ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTIONS 2018

Associations	Voté 2017	Subvention exceptionnelle 2017	demande 2018	Subvention exceptionnelle 2018	Proposition Commission
ARCHERS	1700	0	1700	0	1700
ATHLETIC CLUB	3000	2200	3500	3500	3000
BILLARD	0	0	0	0	0
CLUB NAUTIQUE	3700	0	4000	0	4000
CLUB VOSGIEN	200	0	200	300	200
CYCLO CLUB	300	0	350	0	300
FOOTBALL	8300	0	8300	0	8300
HANDBALL	4800	0	5000	0	4800
JUDO	5000	0	6000	0	5000
NEO-BAD	500	0	500	0	500
PETANQUE NEOCASTRIENNE	300	0	500	0	300
LA BOULE DE LA MALADIERE	300	0	300	0	300
PLONGEE	1600	0	1600	0	1600
RADIOMODELISME	300	0	500	0	300
ROLLER	600	0	1000	0	600
CRAZY HAWKS	250	0			
TENNIS	2700	0	2700	0	2700

TENNIS DE TABLE	1400	800	1400	0	1400
TIR	5500	0	5500	0	5500
UNSS COLLEGE	250	0	500	0	250
UNSS LYCEE	250	0	250	0	250
V.T.T	2000	1000	2500	0	2000
WATERPOLO	1600	0	1600	0	1600
O.M.S	2500	0	2500	0	2500
Tarot			1000		300
Echecs	400		400		400
Natation adultes			600		0
Paranomal		400	500		300
Ecole des Champions		1500		1500	
IMT				500	
Marche du Grand Est				300	
TOTAL ACCORDE EN 2017 HORS EXCEPTIONNELLES				47450	
TOAL SUB EXCEPTIONNELLES 2017				5 900 €	
TOTAL ACCORDE EN 2017 :				53 350 €	
Total proposition 2018 hors exceptionnelles				48 100 €	
TOTAL Sub EXCEPTIONNELLES 2018				6 100 €	
TOTAL ACCORDE EN 2018 :				54 200 €	

Associations culture	voté 2017	Subvention exceptionnelle 2017	demande 2018	Subvention exceptionnelle 2018	proposition 2018
<i>Accroch'note</i>	600		600		600
<i>Amis des orgues</i>	460		460		460
<i>Cinéo</i>	2000		2000		2000
<i>9 images seconde</i>	600		600		600
<i>amicale sapeurs pompiers</i>	1000		1500		1000
<i>UCP</i>	850		1200		850
<i>amicale JSP</i>	800		800		800
<i>ADAFM</i>	750		750		750
<i>Harmonie</i>	5000		10000		5000
<i>chromosone</i>	1000		1500		1000
<i>comité jumelage</i>	8000		8000		8000
<i>comité des fêtes</i>	10100		10000		10000
<i>les amis de la librairie</i>	550				
<i>Femmes d'ici et d'ailleurs*</i>	750		1500		750
<i>arrache clou</i>	0		1500		0
<i>ARQNoncourt nouvelle</i>		300		300	
<i>dans la fosse</i>		1000		1000	
<i>retro mobile 23/ 24 juillet</i>		1 000		1500	
TOTAL EXCEPTIONNELLES 2017			2 300 €		
Total 2017 hors exceptionnelles			32 460 €		
total 2017			34 760 €		
TOTAL Sub EXCEPTIONNELLES 2018			2 800 €		
Total 2018 hors exceptionnelles			31 810 €		
total 2018			34 610 €		
ASSOCIATIONS CULTURE - SUBVENTIONS 2018					

SUBVENTIONS
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>VOTE 2017</u>	<u>DEMANDE 2018</u>	<u>Justificatif augmentation</u>	<u>Proposé par la commission</u>
ACACIAS	300	400	sans justification	300
ADALI HABITAT	2 500	7 000	Couvrir les charges des fluides à hauteur de 4.500 € dans l'optique d'un changement de locaux	2 500
ADAVIE	-	300	N'avait pas déposé de dossier en 2017	300
ADMIR	600	1 000	Augmentation frais déplacements et mise en place d'une prime annuelle	600
ANPA	500	1500	sans justification	500
ANPAA	600	600	-	300
ASSOCIATION FAMILIALE	2 000	2 600	Couvrir les frais d'entretien du local	2 300
CRESUS	500	500	-	500
Conjoint Survivants	-	100	N'avait pas déposé de dossier en 2017	100
CROIX ROUGE	1 200	1 200	-	1 200
DONNEURS DE SANG	450	450	-	450
EMMAUS	500	500	-	500
FAMILLES RURALES	600	600	-	600
LES MYOSOTIS	450	450	-	450
RESTOS DU COEUR	2 200	2 200	-	2 200
SECOURS CATHOLIQUE	1 000	1 500	sans justification	1 000
SOS AMITIE	-	250	N'avait pas déposé de dossier en 2017	250
VIE T'ANIME	250	250	-	250
VMEH	600	600	-	600
TOTAL	14 250	22 000		14 900

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES - SUBVENTIONS 2017/2018 SORTIES SCOLAIRES

Ecole	Enseignant	Effectif	Projet	Coût global du projet	Décision du 12/02/2018	Remarques
Julie Victoire DAUBIÉ	Mme Boès CP Mme Lina CE1/CE2	31	Sortie à Nancy - Aquarium le 15 mai 2018 Entrées : 54.40€ Transport : 291 €	345.40 €		
	Mme Gerardin CE2 Mme Guyader Ulis Mme Millot CE1	45	Voyage de 2 jours aux Voires le 4 et 5 juin 2018 Entrées + hébergement : 3 036 € Transport : 550 €	3 586 €		
	M. Mouginot CM2 M. Claudon CM1	44	Voyage « classes environnement » Les Longevilles Mont d'Or - 18 et 19 juin 2018 Entrées : 4580 € Transport : 1519 €	6099 €		
TOTAL ECOLE JULIE VICTOIRE DAUBIE ELEMENTAIRE				10 030.40 €	20%	2 006.50 €
Elémentaire Marcel Pagnol	Mme Szatkowski GS	22	Sortie à la ferme du Pichet à Norroy le 29 juin 2018 Entrées : 209 € Transport : 175 €	384 €		
	Mme Gros MS Mme Taillard PS	40	Sortie au Hatro le 29 juin 2018 Transport : 55 €	55 €		
	TOTAL ECOLE JULIE VICTOIRE DAUBIE MATERNELLE				449 €	27%
	M. Thierry CM2	28	Voyage à Gérardmer du 24 au 26 janvier 2018 Séjour ski : 5 124 € Encadrement : 129 € Transport : 400 €	5 653 €		
	M. Didier CM1 Mme Bonnet CE2	53	Sortie ski à la Bresse / Lispach Le 30 janvier 2018 Location ski + repas : 1356.05 € Transport : 572 €	1928.05 €		
	Mme Favre CP Mme Ségura CE1 Mme Houbre ULIS	49	Sortie à la ferme du Pichet à Norroy le 14 juin 2018 Activités : 563.50 € Transport : 195 €	758.50 €		
TOTAL ECOLE MARCEL PAGNOL				8 339.55 €	20%	1 667.71 €

Élémentaire Jean Jaurès	Mme Bellert CP/CE1 Mr Bellert CE1/CE2	38	Sortie dans le cadre de « Je Parraine Ma Rivière » Vittel + Bazoilles Entrées : 336 € Transport Vittel : 215 € APPMA (intervention) : 424 € Transport Bazoilles : 96 €	1071 €		
	Mme Thiéry CM1 Mme Sage CM2	38	Sortie à Pont de Metty à la Bresse, du 23 mai au 25 mai 2018 Séjour : 6045 € Transport : 750 €	6795 €		
TOTAL ECOLE JEAN JAURES				7 866 €	20 %	1 573.20 €
Ecole	Enseignant	Effectif	Projet	Coût global du projet	Décision du	Remarques
Maternelle Louise Michel	Mme Vasseur Mme Thouvenin	56	Sortie Au Parc de Sainte Croix le 15 juin 2018 Entrées : 538 € Transport : 754 €	1 292 €		
	Mme Lefevvre	26	Sortie à la Ferme Pédagogique à Chalaines Entrées : 127.50 € Transport : 195 €	322.50 €		
TOTAL ECOLE LOUISE MICHEL				1 614.50 €	27 %	435.90 €
Maternelle Louis Pasteur	Mme Nicolas	23	Sortie à Chaumont, en mai 2018 Entrées : 115 € Transport : 220 €	335 €		
	Mme Morel-Ferry	20	Sortie au Parc de Sainte-Croix le 26 juin 2018 Entrées : 260 € Transport : 440 €	700 €		
TOTAL ECOLE LOUIS PASTEUR				1 035 €	27 %	279.45 €
TOTAL GENERAL ECOLES				29 324.45 €		
Prévention routière				150 €		6 081.29 €
TOTAL GENERAL AFFAIRES SCOLAIRES				29 474,45 €		6 231.26 €

**DEMANDES DE SUBVENTIONS - ANNEE 2018 -
PATRIMOINE ET CADRE DE VIE**

ASSOCIATIONS	Subvention sollicitée en 2018	Avis de la Commission PATRIMOINE ET CADRE DE VIE 15/02/2018
A.A.P.P.M.A. Gaulle Mouzon Meuse	650	650
Action Rivière Nature Assoc. Néocastrienne des Victimes de Inondations	2 100 150	2 100 150
TOTAL	2 900	2 900

FINANCES - EXERCICE 2018

Demandes de subventions aux Associations

Associations	Voté 2017	Demandé 2018	Proposé par la commission	Observations
CNAS	17 000	17 000	17 000	
CONSEIL DES SAGES	400	400	400	
SOUVENIR Français	250	600	250	
MCL	52 000	52 000	52 000	
CENTRE SOCIAL	107 000	117 000	117 000	10 000 € ne seront versés que si besoin nécessaire en fin d'exercice
TOTAL	176 650	187 000	186 650	

N°9

DUREE DES AMORTISSEMENTS – AJOUT IMMEUBLES COMMUNAUX

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 1 du 16/12/2013 par laquelle le Conseil Municipal a adopté les durées d'amortissement des biens communaux.

En effet, la Commune dont la population totale est supérieure à 3500 habitants est, conformément aux articles L. 2321-2- alinéa 27 et R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tenue d'amortir ses immobilisations.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler, dans le temps, la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, M. le Maire précise que :

- La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur TTC)
- La méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable ou réel ;
- La durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans.

Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, et 15 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit public.

Les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Toute acquisition dont le prix unitaire est inférieur à 500 € doit normalement être mandatée en section de fonctionnement. Toutefois, il est possible de mandater ces biens en investissement, à partir du moment où leur durée de vie est relativement importante et, dans ce cas, il est nécessaire d'amortir ces biens, réglés en section d'investissement, en les inscrivant à l'inventaire. L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur 1 an.

Pour les autres immobilisations, le Conseil Municipal a validé les durées d'amortissement, et aujourd'hui, il convient de compléter la liste par les immeubles communaux avec une durée d'amortissement à 60 ans.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU la délibération n° 1 du 16/12/2013,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

VALIDE le tableau des immobilisations ci-dessous complété par les immeubles communaux :

Biens	Durées d'amortissement	Barème indicatif M14 fixant les durées d'amortissement
Logiciels	2 ans	2 ans
Voitures	5 ans	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	6 ans	4 à 8 ans
Mobilier	10 ans	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	5 à 10 ans
Matériel informatique	5 ans	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 ans	6 à 10 ans
Coffre-fort	30 ans	20 à 30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans	10 à 20 ans
Equipements garages et ateliers	10 ans	10 à 15 ans
Equipements des cuisines	10 ans	10 à 15 ans
Equipements sportifs	10 ans	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 ans	20 à 30 ans
Plantations	15 ans	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	15 ans	15 à 30 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans	15 à 20 ans
Extincteurs	10 ans	
Appareils de levage - ascenseurs	20 ans	20 à 30 ans
Biens de faible valeur : inférieure à 500 €	1 an	1 an
Immeubles communaux	60 ans	

N°10

MARCHE HEBDOMADAIRE – CIRQUES

REVISION TARIFS

A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2018

M. le Maire rappelle que les tarifs des foires et marchés et cirques avaient été fixés par délibération du 9 juillet 2009 jusqu'à ce jour à :

- Foires et marchés :
 - Voitures..... 1.50 euros
 - le ml..... 0.50 euro
 - Cirques/spectacles ambulants. 200 euros

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU la difficulté de gestion du marché ainsi que la fréquentation fluctuante, et compte tenu également des difficultés rencontrées par les organisateurs de cirques,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

DECIDE de fixer, comme suit, les tarifs des foires et marchés et cirques selon le dispositif suivant :

- Marché hebdomadaire : **redevance annuelle de 10 euros**, payable à l'avance, quel que soit le nombre de samedis présents sur le marché
- Cirques : **redevance annuelle de 100 euros**

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du **1^{er} juin 2018**.

N°11

FETE DE NEUFCHATEAU – DROITS DE PLACE GRATUITE ANNEE 2018

M. le Maire rappelle la délibération n° 1 du 9 juillet 2009 fixant les différents tarifs dont les tarifs réservés à l'occupation du domaine public pour les fêtes foraines de Neufchâteau et des quartiers de Rouceux et Noncourt.

En 2012, il avait été décidé d'accorder la gratuité pour les fêtes des quartiers de Noncourt et Rouceux.

Par délibération en date du 6/06/2017, il avait été décidé la gratuité de la Fête de Neufchâteau qui a eu lieu du 6 au 19 mai 2017 ;

Compte tenu des difficultés économiques des forains, de la concurrence des parcs d'attraction, et pour redynamiser la fête de Neufchâteau, M. le Maire propose de reconduire ce dispositif et de ne pas encaisser de droits de place pour la fête de Neufchâteau qui a lieu du **4 au 13 mai 2018** sur l'esplanade des Marronniers.

Pour remercier la Municipalité, les forains remettront un ticket de manège à chaque enfant scolarisé dans les écoles de Neufchâteau, soit 500 tickets.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

CONSIDERANT les difficultés économiques des forains,

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

DECIDE de ne pas encaisser les droits de place pour la fête foraine de Neufchâteau qui a lieu du 4 au 13 mai 2018.

N°12

ETUDES DE DEFINITION DU PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG DE NEUFCHATEAU

M. le Maire informe l'Assemblée que la Région Grand Est, soucieuse de maintenir l'équilibre des territoires, souhaite mettre en œuvre une stratégie de soutien aux bourgs structurants en milieu rural en perte d'attractivité à travers un dispositif visant à les aider à développer ou à rétablir des fonctions de centralité et à améliorer le cadre de vie grâce à la mise en œuvre d'un projet global..

Sur la base de critères statistiques, 81 communes du Grand Est ont été définies comme éligibles au dispositif BSMR dont la Commune de Neufchâteau et Châtenois.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est associée à cette démarche et par délibération communautaire du 21 mars 2018, propose le portage de l'étude préalable, indispensable pour l'accompagnement des bourgs structurants, qui sera confiée au groupement In SITU Architectes et Nord Est Géo Environnement pour une montant TTC de 25 800 euros pour Neufchâteau.

Cette étude pourra recevoir un co-financement de la Région à hauteur de 40 % et du Conseil Départemental des Vosges, à hauteur de 22.50 % ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des commissions Finances et Travaux réunies le 5 avril 2018 ;

VU délibération de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien en date du 21 mars 2018 ;

A l'unanimité,

APPROUVE la démarche de projet de redynamisation du Centre Bourg de Neufchâteau, à mener en partenariat avec la CCOV ;

DONNE son accord au portage de l'étude préalable du projet par la CCOV.

N°13

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR, FSIL) AMENAGEMENT DE LA PLACE JEANNE D'ARC

M. le Maire informe l'Assemblée du projet d'aménagement de la Place Jeanne d'Arc qui permettra de lui redonner une identité et dont les principaux postes sont :

- les prestations générales
- Les travaux préparatoires
- Les terrassements généraux

- La voirie
- La signalisation
- L'assainissement
- L'éclairage mixte en valeur des bâtiments

Le montant estimatif s'élève à 1.331.025,20 euros H.T.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des Commissions finances et travaux réunies le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

AUTORISE LE Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR, FSIL) pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la Place Jeanne d'Arc dont le montant estimatif s'élève à 1.331.025.20 euros H.T (1.597.230,24 TTC).

N°13 - A

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR, FSIL)

TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DU CENTRE MUNICIPAL POLYVALENT

M. le Maire informe l'Assemblée du projet de travaux de rénovation thermique du Centre Municipal Polyvalent de l'Île Verte – 580 rue du Stand pour permettre de réaliser un gain énergétique et dont les principaux postes sont :

- Le remplacement des menuiseries anciennes
- L'isolation de la toiture
- L'isolation par l'extérieur des murs

Le montant estimatif s'élève à 449.518,30 euros H.T.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des Commissions finances et travaux réunies le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

AUTORISE LE Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR, FSIL) pour permettre la réalisation des travaux de rénovation thermique du Centre Municipal Polyvalent dont le montant estimatif s'élève à 449.518.30 euros H.T (539.421.96 TTC).

N°13- B

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR, FSIL)
REHABILITATION DU BATIMENT DU PRIEURÉ PLACE CARRIERE

M. le Maire informe l'Assemblée du projet de travaux de réhabilitation du Prieuré – 13 – B – Place Carrière en vue de la création d'une annexe aux locaux d'accueil périscolaire de l'école Julie-Victoire DAUBIE.

Le montant estimatif s'élève à 49.000 euros H.T.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des Commissions finances et travaux réunies le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

AUTORISE LE Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR, FSIL) pour permettre la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment du Prieuré Place Carrière en vue de la création d'une annexe pour l'activité périscolaire de l'école Julie-Victoire DAUBIE dont le montant estimatif s'élève à 49 000 euros H.T .

N°13- C

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR, FSIL)
CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPE)
Gestion Globale des installations d'éclairage public

M. le Maire informe l'Assemblée du projet de Contrat de Performance Energétique (CPE) sur l'ensemble de la Commune, les objectifs étant la suppression de la pollution lumineuse, le changement de candélabres et lanternes LED afin de réduire les coûts d'abonnement, l'installation de réseaux intelligents avec télégestion optimum qui pilotera chaque point d'éclairage public, une économie sur les prestations de dépannage, une garantie des résultats par rapport aux études d'éclairement, une globalisation de tous les points lumineux.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 1.112.157.80 euros H.T.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des Commissions finances et travaux réunies le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

AUTORISE LE Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR, FSIL) pour le projet de contrat de performance énergétique : gestion globale des installations d'éclairage public sur la commune dont le montant estimatif des travaux s'élève à 1.112.157.80 euros H.T.

N°14

DEMANDE DE SUBVENTIONS REGION GRAND EST

Bourgs structurants en Milieu Rural (BSMR)

AMENAGEMENT DE LA PLACE JEANNE D'ARC

M. le Maire informe que le montant estimatif des travaux d'aménagement – phase 1 – de la Place Jeanne D'arc s'élève à 702 925.93 euros.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des Commissions Finances et Travaux réunies le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

AUTORISE LE Maire à solliciter une subvention à la Région Grand Est au travers du dispositif « Bourgs Structurants en Milieu Rural » (BSMR), plafonnée à 150 000 euros, à hauteur de 40 % du montant total des travaux s'élevant à 702.925.93 euros H.T.

N°15

DEMANDES DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

AMENAGEMENT DE LA PLACE JEANNE D'ARC

Au titre de « aménagement global de voirie communale »

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Jeanne d'Arc dont le montant estimatif des travaux s'élève à 702 925.93 euros, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental, au titre de « l'aménagement Global de voirie communale » à hauteur de 19 % du plafond subventionnable ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des Commissions finances et travaux réunies le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental, au titre de « l'aménagement global de voirie communale » à hauteur de 19 % du plafond subventionnable, pour mener à bien les travaux d'aménagement de la Place Jeanne d'Arc, dont le montant estimatif des travaux s'élève à 702 925.93 euros H.T.

N°15 - A

DEMANDES DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

AMENAGEMENT DE LA PLACE JEANNE D'ARC – rue du Putoir – phase 2,

Au titre de la « voirie communale »

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Jeanne d'Arc – rue du Putoir – Phase 2 - dont le montant estimatif des travaux s'élève à 138 282.42 euros H.T., il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental, au titre de la « voirie communale » à hauteur de 19 % du plafond subventionnable ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des Commissions finances et travaux réunies le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental, au titre de « la voirie communale » à hauteur de 19 % du plafond subventionnable, pour mener à bien les travaux d'aménagement de la Place Jeanne d'Arc- rue du Putoir – phase 2 - dont le montant estimatif des travaux s'élève à 138.282.42 euros H.T.

N°16

DEMANDE DE SUBVENTION DRAC

RESTAURATION OBJET MOBILIER : STATUE DE SAINT-CHRISTOPHE

M. le Maire informe qu'il convient de restaurer la statue de Saint-Christophe en bois polychromé du 18^e siècle, classée « MH » le 30/01/2008, exposée à l'Eglise Saint-Christophe.

Le montant du devis s'élève à 5 620 euros H.T. (6 744 euros TTC).

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu L'avis des Commissions Finances et Travaux réunies le 5 avril 2018 ;

CONSIDERANT qu'il convient de restaurer la statue de Saint-Christophe bois polychromé du 18^e siècle – exposée à l'Eglise Saint-Christophe ;

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 50 % et le dont le montant du devis s'élève à 5 620 euros H.T.

N°17

FORETS COMMUNALES – DESTINATION DES PARCELLES 6 -12 – 54
MODIFICATION

M. le Maire rappelle la délibération du 27 février 2018 par laquelle la destination des coupes des parcelles 6 – 12 et 54 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2018 a été fixée comme suit :

- Vente après façonnage de la totalité des produits à un professionnel au cours de la campagne 2018/2019 ;

Or, afin d'optimiser la vente, les services d'ONF proposent de modifier leur destination ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des commissions Finances et Travaux réunies le 5 avril 2018,

A l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n° 7 du 27/02/2018 ;

DECIDE de fixer, comme suit, la destination des produits des coupes des parcelles 6 -- 12 et 54 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2018 :

- Mise à disposition des bois sur pied en vue de les vendre façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, l'Office National des Forêts ayant à sa charge les travaux d'exploitation.

Patrice BERARD intervient et apporte des précisions sur ce point.

N°18

FORETS COMMUNALES – PARCELLES 30 ET 31
VENTE DES GRUMES FACONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES AUTRES PRODUITS
(GRUMES AFFOUAGERES)
EXPLOITATION DES AUTRES PRODUITS PAR LES AFFOUAGISTES

M. le Maire informe qu'il est saisi par l'Office National des Forêts qui fait part de ses propositions quant à la destination des produits des coupes des parcelles 30 et 31 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2018 en tant que produits accidentels exceptionnels.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des commissions finances et travaux réunies le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

FIXE, comme suit, la destination des coupes des parcelles 30 et 31 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2018, en tant que produits accidentels exceptionnels :

- Vente de grumes façonnées en cours de la campagne de 2018
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles ;

DECIDE de répartir l'affouage par feu ;

DESIGNE comme garants responsables :

- M. Denis LEMAIRE
- M. Bernard CABLEY
- M. Jean-François MANNEAU

FIXE le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 31/08/2019 (à l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits) ;

FIXE le montant de la taxe d'affouage à 99 euros.

N°19

ACQUISITION DE TERRAIN CADASTRE SECTION AX – N° 100

Appartenant aux consorts HONIG

M. le Maire informe que la Ville souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AX – n° 100 – située lieudit « Les Alouettes » appartenant aux consorts HONIG sis 925, rue du Stand à NEUFCHATEAU, d'une superficie de 14 a 35 au prix de 430 euros.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des commissions finances et travaux réunies le 5 avril 2018,

A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AX – n° 100 – lieudit « Les Alouettes » d'une superficie de 14a 35 appartenant aux consorts HONIG, moyennant la somme de 430 euros.

AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir.

N°20

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE ORANGE

USAGE DES CANDELABRES POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

M. le Maire informe que la Société ORANGE a déployé un réseau de télécommunications sur 4 candélabres détenus par la Collectivité situés rue du 5^{ème} Hussard.

Il est nécessaire de signer une convention s'inscrivant dans le cadre des dispositions des articles L. 45-9 et L.47-1 du Code des Postes et communications Electroniques, issus de la Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 autorisant les exploitants d'un réseau de communications électroniques à bénéficier d'un droit de passage dans les réseaux publics relevant du domaine public routier.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des Commissions Finances et Travaux réunies le 5 avril 2018,

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer une convention définissant les droits et obligations de chaque partie quant à l'utilisation de ces 4 candélabres situés rue du 5^e Hussard.

DIT que L'opérateur versera une indemnité facturée une seule fois pour la durée de vie estimative des réseaux de télécommunications. Pour 2018, le montant est fixé par support à 55 euros H.T.

N°21

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » - CONSULTATION DES COMMUNES

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il est saisi d'une demande de M. le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.) invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la Délégation Au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » pour les années 2019.2020.2021. et 2022.

VU les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral n° 199/2018 DU 08/03/2018 ;

VU les conditions techniques, administratives et financières approuvées par délibération du SDEV lors de la séance du 06/12/2017 ;

VU les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du SDEV lors de la séance du 31/01/2018,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU l'avis des commissions finances et travaux réunies le 5 avril 2018 ;

A l'unanimité,

DECIDE de ne pas déléguer la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

DE CONSERVER la maîtrise d'ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d'éclairage public.

N°22

COMMUNICATIONS

M. le Maire informe l'Assemblée qui en prend acte :

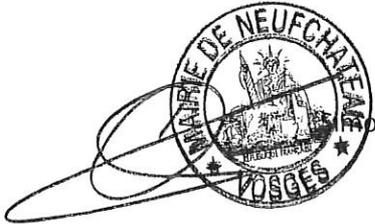
-d'une lettre de remerciements de la Responsable de l'antenne de la Croix Rouge Française qui remercie la Ville pour le prêt de la Salle des Fêtes à l'occasion du loto annuel du 24 février 2018.

-M. le Maire rappelle à l'assemblée l'inauguration de l'installation de l'Eléphant offert Par la Ville jumelée de HAMM/HERRINGEN qui aura lieu JEUDI 12 AVRIL 2018 à 18 H Et qui sera installé devant le Trait d'Union.

A ce propos, M. SIMONIN demande si l'ABF est avertie et a donné son accord pour l'installation de l'Eléphant à cet endroit qui est un secteur sauvegardé. Il n'est pas d'accord sur le lieu.

FAIT A NEUFCHATEAU, le onze juin deux mille dix huit ;

Le Maire,

 LECLERC